

contrôle de la part de la Couronne. En 1924, la Couronne prit en main la direction de la Rhodésie du Nord, qui devint un protectorat. C'est alors que furent institués la fonction de gouverneur et le Conseil exécutif, et que fut prévu l'établissement d'un Conseil législatif. A l'heure actuelle, le Conseil législatif se compose de neuf membres officiels, de dix membres élus non officiels et de quatre membres désignés non officiels représentant les intérêts africains. Deux de ces derniers sont des Africains choisis par le Conseil représentatif africain.

### Important producteur de cuivre

L'économie de la Rhodésie du Nord est dominée par le cuivre, qui constitue 90 p. 100 de ses exportations. Le protectorat se classe maintenant au troisième rang mondial pour la production du cuivre et au second pour son exportation. Le zinc, le plomb et le cobalt jouent aussi un rôle important. Le gouvernement s'efforce de diversifier l'économie, et des industries secondaires commencent à s'établir. Même si l'on y cultive le tabac, la Rhodésie du Nord n'a pas une forte production agricole. L'élevage ne peut se pratiquer sur une haute échelle, parce que les cinq huitièmes du pays sont infestés par la mouche tsé-tsé; quant à l'agriculture, elle est limitée par certaines déficiences du sol. Exportations et importations, qui s'élevaient respectivement, en 1939, à 4,5 et à 10 millions de livres sterling, ont atteint 81 et 43 millions en 1952.

L'influence britannique s'est étendue au Nyassaland grâce surtout aux efforts des missionnaires. Les premières missions y furent établies peu après la découverte du lac Nyassa par Livingstone, en 1859. Le gouvernement britannique n'y envoya de représentant qu'en 1883, en accréditant un consul auprès « des rois et chefs de l'Afrique centrale ». En 1891, le territoire devint protectorat. Le Nyassaland est administré par un gouverneur aidé d'un Conseil exécutif qui se compose de quatre membres officiels et de deux non officiels. Il y a aussi un Conseil législatif composé de neuf membres officiels et de neuf non officiels, tous désignés.

Le Nyassaland possède une économie assez peu développée, de caractère surtout agricole: thé, tabac, maïs, huile d'abrasin. En 1952, ses exportations se sont chiffrées au total à 6 millions de livres sterling et ses importations à quelque 9 millions. Le Nyassaland fournit une part importante de la main-d'œuvre des territoires avoisinants ainsi que de l'Union Sud-Africaine. En 1951, 148,000 Africains se trouvaient en dehors du protectorat pour y travailler; sur ce nombre, on estime que 90,000 étaient en Rhodésie du Sud et 6,000 en Rhodésie du Nord.

### Fédération envisagée en 1938

L'idée d'une association plus étroite des trois territoires de l'Afrique centrale fut étudiée en 1938 par une commission royale que présidait lord Bledisloe. Celle-ci, tout en constatant que les territoires deviendraient de plus en plus interdépendants, se prononça contre leur réunion immédiate. Elle n'en envisagea pas sérieusement la fédération. On donna suite en 1945, dès après la guerre, à l'un des vœux de la commission: l'établissement d'un Conseil de l'Afrique centrale, organe consultatif ayant pour tâche d'assurer des contacts plus étroits entre les trois territoires ainsi que de coordonner leur orientation et leur activité dans les domaines d'intérêt commun. On se rendit compte dans